

La possession du DEJEPS ou du DESJEPS char à voile atteste de compétences permettant d'accéder à un niveau de responsabilité supérieur, à des concours et à des emplois de direction, dans le domaine de l'organisation des activités sportives.

Le **CREPS des Pays de la Loire**, en partenariat avec la **Fédération Française de Char à Voile**, propose une formation préparant au **DEJEPS Perfectionnement Sportif char à voile** et une formation préparant au **DESJEPS Performance Sportive char à voile**.

Cette formation s'inscrit dans le service public de formation du Ministère des Sports.

Les deux cursus de formation sont imbriqués, les objectifs et certaines situations pédagogiques sont distincts; des allègements de formations sont possibles en fonction du profil du candidat; l'orientation vers le DEJEPS ou le DESJEPS peut être choisie à l'issue des tests d'entrée et du positionnement, d'un commun accord entre l'équipe de formation et le candidat.

Formation en alternance, 427 heures
en centre de formation, ou à distance.

	Contenus de la formation	Pré-requis à l'entrée en formation	
		Qualification minimum	Expérience professionnelle
DEJEPS Perfectionnement Sportif	Contribuer au développement d'une structure	- BEES 1 char à voile - BPJEPS AN char à voile - BPJEPS AN char à voile d'initiation et de découverte	Justifier de l'équivalent de 24 mois d'encadrement de publics variés en activité char à voile
	Entraîner des compétiteurs		
	Former des cadres		
	Sécuriser une pratique char à voile		
DESJEPS Performance Sportive	Gérer et développer une structure	- BEES 1 char à voile - BPJEPS AN char à voile - BPJEPS AN char à voile d'initiation et de découverte	Justifier de 48 mois d'expérience sur un poste à responsabilité (en charge de la mise en œuvre du DSI) dans une structure char à voile
	Construire un système d'entraînement		
	Organiser un dispositif de formation		
	Sécuriser une pratique char à voile		

Tests d'entrée et positionnement : du 23 au 25 juin 2020 au CRNCV (Cherrueix), ou du 15 au 17 septembre 2020 à Saint Jean de Monts

Début de la formation : 2 novembre 2020 **Fin de la formation** : 17 décembre 2021

Coût de la formation : le coût dépend de la situation du candidat au regard de l'emploi.

Le CREPS des Pays de la Loire est conventionné pour la prise en charge des frais pédagogiques par la plupart des organismes financeurs.

L'équipe de formation accompagne chaque candidat dans sa recherche de financement pour la formation.